

## Séance de l'APF du 23 juillet 2020

### Réponse à la question orale de M. Nuihau Laurey, représentant du groupe des non-inscrits

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	
Le	23 JUIL. 2020
N°	5595

Monsieur le représentant,

Le pouvoir d'achat des Polynésiens est une préoccupation permanente du Gouvernement, et particulièrement dans le contexte actuel de crise économique liée à l'épidémie de covid-19.

L'activité économique a été particulièrement impactée durant la période de confinement. A ce titre, l'ISPF estime une augmentation des prix des produits alimentaires de 2,7% au mois de mars 2020. Cette augmentation relève à mon sens des raisons suivantes :

1- Par crainte de ruptures de stock, les consommateurs ont sur-stocké et par conséquent vidé les rayons des produits d'entrée de gamme. Dès lors, n'étaient disponibles en rayon uniquement des produits plus chers.

2- Du fait du confinement des populations et de la fermeture d'une grande partie des commerces, les établissements alimentaires ont bénéficié de l'affluence d'une clientèle captive pour laquelle il n'était pas utile de procéder à des opérations de promotion ou d'incitation sur les prix.

3- Enfin, les prix d'une grande partie des produits alimentaires sont libres. Ils ne relèvent donc pas d'une décision de l'autorité publique, mais soumis aux règles de la concurrence.

Je souhaite toutefois indiquer que depuis le dé-confinement du pays, les produits de première nécessité sont désormais à nouveau disponibles et le retour à une activité quasi-normale dans les établissements d'alimentation devrait s'opérer dans les prochains mois.

Il convient donc de reconnaître que pour la période de mars à juin 2020, et selon les chiffres de l'ISPF, les prix des produits alimentaires ont effectivement globalement augmentés.

Informé de la situation, le Gouvernement a d'ores et déjà pris des mesures dans l'objectif d'agir sur les prix.

A cet effet, le gouvernement a demandé à la DGAE de renforcer son programme de contrôle des prix sur l'île de Tahiti, de Moorea et aux îles sous le vent dès le mois de mai dernier :

- Des contrôles de prix mensuels sont réalisés sur 21 points de distribution sur le tour de l'île de Tahiti et à la presqu'île ;
- Sur la seconde quinzaine de mars 2020 : douze établissements (4 hypermarchés et 8 supermarchés) situés à Tahiti ont été contrôlés. Il a été constaté des pénuries de produits d'entrée de gamme, qui a obligé les consommateurs à acheter des produits plus chers. Les contrôleurs ont demandé que les rayons soient rapidement réalimentés des produits manquants.
- Sur les mois de mai et juillet 2020, plus de 10 000 relevés de prix ont été réalisés auprès de 139 établissements de Tahiti, Moorea et Raiatea ;

D'autre part, afin d'inciter les commerçants à baisser leurs prix, le Gouvernement a fait établir un « panier futé » composé d'une liste de produits consommés en grande quantité par les clients, et pour lesquels la DGAE effectue mensuellement un relevé de prix dans plusieurs enseignes de taille similaire. La DGAE procède ensuite à la publication de ces relevés en indiquant le prix de chaque produit et en classant les établissements en fonction du prix du panier de produits.

Cette publication est réalisée chaque mois et à vocation à inciter les consommateurs à faire leurs courses dans les établissements proposant les meilleurs prix.

Le Gouvernement agit également sur les prix des produits non alimentaires pour améliorer le pouvoir d'achat des Polynésiens.

Ainsi, il a procédé à des baisses successives de prix des carburants dès la sortie du confinement. Les prix publics de l'essence et du gazole ont ainsi baissé de 24 F par litre, celui du pétrole a diminué de 15 F par litre, et le gaz, de 5 F par kg.

Les pêcheurs et perliculteurs ont bénéficié d'une baisse de 19 F par litre pour l'essence et de 15 F par litre pour le gazole. Les goélettes assurant la liaison vers les îles éloignées ont bénéficié d'une baisse de 10 F par litre de gazole.

Enfin, le Conseil des ministres a validé une baisse de 10% des prix de l'électricité pour les petits consommateurs à partir du 1<sup>er</sup> août 2020.

Comme vous pouvez le constater, le Gouvernement est dans l'action et il met tout en œuvre pour renforcer le pouvoir d'achat des polynésiens.